

LA GESTION HARMONIQUE

du Conseil Général de Seine-Saint-Denis

CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis plus de quinze ans, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis applique une politique de gestion différenciée appelée « gestion harmonique » de ses espaces naturels. Cette politique répond à la

volonté d'améliorer le cadre de vie du département, l'un des plus denses de France. A sa création, la Seine-Saint-Denis comptait moins de 0,8 m² d'espaces verts par habitant.

Echelle de projet

Département de 1,5 million d'habitants.

État d'avancement

Politique menée depuis 15 ans.

CONTENU DU PROJET

- La gestion harmonique

Le Conseil Général s'est engagé dans des processus innovants d'aménagement et dans des méthodes d'entretien écologiques des espaces verts et semi-naturels, le tout formant la gestion harmonique, pour atteindre un équilibre entre usage des espaces par les habitants et lutte contre l'érosion de la biodiversité.

- Amélioration du cadre de vie

Le premier objectif est de préserver et développer les espaces de nature pour améliorer le cadre de vie des habitants. La surface d'espaces verts est passée de 0,8 m² à 11 m² par habitant.

- Lutter contre l'érosion de la biodiversité

Le second objectif est de préserver la biodiversité existante et de tirer parti d'une végétation spontanée. Avec le développement des espaces verts, de nombreuses espèces (faune et flore) se sont installées.

Un partenariat avec des scientifiques et des associations naturalistes permet de réaliser des inventaires faune-flore et de connaître la dynamique de la biodiversité dans ce milieu urbanisé.

En 2006, quinze entités ont été intégrées au sein du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, dont l'originalité réside dans le fait que ces entités sont situées en ville et les parcs et forêts sont ouverts au public.

- Assurer une dynamique entre les acteurs du territoire et sensibiliser le grand public

En 2005, l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (ODBU) a été créé dans le but de partager la connaissance sur la biodiversité en ville des gestionnaires d'espaces extérieurs, des aménageurs et des habitants avec l'aide des scientifiques et des associations naturalistes.

L'ODBU dresse des états de référence et suit l'évolution spatio-temporelle de la biodiversité. Il peut accompagner les gestionnaires publics ou privés afin de faire évoluer les pratiques de gestion sur l'ensemble des espaces verts du territoire.

L'ODBU a dressé un bilan écologique positif de cette politique de gestion harmonique, qui évolue grâce aux actions de suivi.



Bois poudrière - Source : CG 93 - ©CG 93

LA GESTION HARMONIQUE

du Conseil Général de Seine-Saint-Denis

POINTS À CONSIDÉRER POUR REPRODUCTIBILITÉ

Facteurs de réussite

- Des partenariats avec les scientifiques et les associations naturalistes.
- Des méthodes scientifiquement éprouvées.
- Une harmonie entre amélioration de la qualité de vie et préservation de la biodiversité.
- Une volonté d'évaluation continue.
- Une sensibilisation du grand public et des acteurs de l'aménagement.
- Une forte implication des personnels (techniciens, gardes, animateurs).

Points de vigilance

- La continuité de la politique dans le temps y compris face aux pressions foncières et urbaines.
- Le maintien des moyens dédiés.

UNE POLITIQUE QUI PORTE SES FRUITS AU-DELÀ DE LA GESTION

L'exemple de la Vieillemer

Une approche environnementale et écosystémique initiée par le département de Seine-Saint-Denis a contribué à définir le projet de découverte et restauration d'un cours d'eau urbain, la Vieillemer. Le lit, les berges et la rive ont été appréhendés ensemble. La méthodologie tient compte des contraintes spatiales, hydrauliques, hydrogéologiques, topographiques et financières.

Quatre niveaux de restauration écologique ont été proposés :

- 1 : découverte du cours d'eau sans aménagement environnemental complémentaire.
- 2 : 1 + aménagements d'habitats primaires (fond de lit et /ou berge).
- 3 : 2 + recherche d'une diversité d'habitats sans dynamique de milieu.
- 4 : 3 + dynamique naturelle possible.

Les potentialités de restauration ont été définies en fonction notamment des secteurs traversés (plus ou moins urbanisés). Le projet initial a été revu, sur les secteurs propices, pour s'orienter vers un tracé d'équilibre du cours d'eau plus proche d'une forme naturelle en méandres. Les débits (conditionnant la diversité des habitats pour la faune), le gabarit et la nature des berges et du fond ont été modifiés et la rive a été végétalisée sur environ 10 m.

Le projet de restauration participe à l'amélioration de la qualité environnementale et paysagère du site.



Secteur	9	8	7	6	5	4	3	2	1
	Square Echalat	Rue Torez	Groupe scolaire Hugo / Balzac	Rue Guy Moequet	Rue Politzer	Parc Marcelle Cachin	Quartier-Mutualité	Cité Floréal	Parc de la Courneuve
Conseil Général de Seine-Saint-Denis						Auteur de l'étude : E.G 		Localisation des secteurs Date : juillet 2010 Echelle : Dessinateur : E.G	
Potentialités de restauration des cours d'eau couverts Application au ruisseau de la Vieille Mer								1/1	

Le projet de restauration de la Vieillemer
Source : SINBIO / CG 93